



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6648

du 14/05/2018

CEFA: subvention octroyée par la **Région Wallonne** aux opérateurs de formation en Alternance

Addendum à la circulaire 6525 du 8 février 2018

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles	<ul style="list-style-type: none">- A Madame la Ministre chargée de l'Education;- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres des villes et communes sises en Région Wallonne ;- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sis en Région Wallonne;- Aux Chefs des établissements de l'enseignement secondaire, ordinaire ou spécialisé, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
<input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel<input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel)	
<input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné	
<input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : Tous	
Type de circulaire	
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative	<p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Aux Coordonnateurs de CEFA ;- Aux associations de parents- Aux membres des Services d'Inspection ;- Aux syndicats du personnel enseignant ;- Aux organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs ;- A Monsieur le fonctionnaire général dirigeant le Service général de pilotage de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
<input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input checked="" type="checkbox"/> A partir du 1 ^{er} février 2018	
Documents à renvoyer	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	
<input type="checkbox"/> Date limite :	
<input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé : Engagement Subvention Région Wallonne CEFA S12 CF12	

Signataire		
Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement Signataire : Lise-Anne HANSE	
Personnes de contact		
Service ou Association : Service général de coordination, de conception et des relations sociales		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Rouabah Alison	02 413. 32.18	alison.rouabah@cfwb.be

Madame, Monsieur,

La présente circulaire s'adresse **exclusivement aux Centres d'Education et de Formation en alternance de la Région Wallonne.**

Les opérateurs d'alternance en Région de Bruxelles-Capitale ne sont donc pas concernés par la présente.

Complémentairement à la circulaire 6525 du 8 février 2018, la présente vise à clarifier l'identification, sur les documents 12, des membres du personnel engagés **depuis le 1^{er} février 2018** sous **subvention octroyée par la Région Wallonne dans (et non par) un Centre d'Education et de formation en Alternance (CEFA)**, dans une des fonctions suivantes :

<ul style="list-style-type: none">- 201 - Accompagnateur CEFA- 550 - Educateur- 714 - Assistant social
--

I. Contexte

Pour rappel, dans la réforme de l'alternance telle que prévue par le Décret du 11 avril 2014 portant assentiment à l'avenant à l'Accord de coopération du 24 octobre 2008 relatif à la formation en alternance, ainsi que dans le cadre de la régionalisation des Bonus de stage, la Région wallonne a initié des modifications aux incitants à l'alternance.

Le 8 juin 2017, le Gouvernement de la Région wallonne et le Gouvernement de la Communauté française ont instauré par arrêté concomitant une nouvelle prime aux opérateurs de l'alternance, qui remplace le système de primes précédent, cogéré par la DG06 (Région Wallonne) et Sysfal.

La prime est destinée à soutenir et à améliorer la qualité de l'encadrement de l'apprenant en entreprise et en centre de formation/d'enseignement. Elle est dédiée au personnel d'encadrement socio-pédagogique (accompagnateurs.trices) et aux frais de fonctionnement (frais de déplacement, frais d'équipement et de fonctionnement) y afférents ainsi qu'à l'assistance administrative du personnel d'encadrement (éducateurs.trices, assistant.es, sociaux.ales qui exécutent ces tâches).

La Fédération Wallonie-Bruxelles, agissant pour compte des CEFA, réceptionne les primes de la Région wallonne et les redistribue à hauteur de ce que promérite chaque CEFA, sous forme de périodes-professeurs et de frais de fonctionnement.

Pour rappel, ces périodes-professeurs supplémentaires ne peuvent donner lieu à une nomination définitive.

II. Pour les établissements d'enseignement subventionné

Le Centre (L'établissement) d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) ou le pouvoir organisateur transmettra à la Direction déconcentrée compétente de la Direction générale des personnels de l'Enseignement subventionné (DGPES), les S12 des membres du personnel concernés.

Il devra être indiqué dans le cadre « Remarque(s) » :

« Origine des périodes : RW ».

Folio¹



Demande d'avance

S12

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles –Enseignement Secondaire Ordinaire Subventionné

Membre du Personnel – Identification					Etablissement – Identification																								
S	A	M	J		Ordin.	2	2	1	0																				
Nom :					Denomination – Adresse																								
Prénom :																													
Diplômes :					Statut																								
<input type="checkbox"/> E.U métier <input type="checkbox"/> E.U enseignement <input type="checkbox"/> E.U demandée					<input type="checkbox"/> T/prior <input type="checkbox"/> St <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> ACS <input type="checkbox"/> APE <input type="checkbox"/> PTP																								
					Tél :																								
					Fax :																								
					E-Mail :																								
															N° Fase :														

Autres établissements et/ou Autres activités professionnelles

Néant. cfr annexe 28 cfr annexe 29

JJ MM AA										LU MA ME JE VE SA DI									
EVENEMENT DU :																			
Objet										Justification									
EVENEMENT	Entrée en fonction (1 ^{er} jour presté) <input type="checkbox"/>					Création d'emploi <input type="checkbox"/>					Suppression d'emploi <input type="checkbox"/>								
	Rentrée en fonction <input type="checkbox"/>					Remplacement <input type="checkbox"/>					Fin de remplacement <input type="checkbox"/>								
	Maintien d'attributions <input type="checkbox"/>					Changement d'affectation <input type="checkbox"/>					Démission <input type="checkbox"/>								
	Augmentation d'attributions <input type="checkbox"/>					Modification d'organisation interne <input type="checkbox"/>					Mise à la retraite <input type="checkbox"/>								
	Prolongation d'attributions <input type="checkbox"/>					D.P.P.R. <input type="checkbox"/>					Décès <input type="checkbox"/>								
	Réduction d'attributions <input type="checkbox"/>					Congé prestations réduites <input type="checkbox"/>					Autres : <input type="checkbox"/>								
Fin de fonctions (dernier jour presté) <input type="checkbox"/>					Article :														
Autres :																			
Nomination ou engagement à titre définitif <input type="checkbox"/>																			
Extension nomination/engagement à titre définitif <input type="checkbox"/>																			
C.A.D.	Congé d'un jour <input type="checkbox"/>					Motif :					Période :								
	Début d'une absence de plus d'1 jour <input type="checkbox"/>									du au								
	Reprise après absence de plus d'1 jour <input type="checkbox"/>									du au								

Remarque(s)² : **Origine des périodes : RW**

Les documents S12 qui ont déjà été envoyés, et qui ne mentionnent pas dans la case « Remarque(s) » : **« Origine des périodes : RW »**, devront être renvoyés dûment complétés au Bureau régional compétent de la Direction générale des personnels de l'Enseignement subventionné.

III. Pour les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le Centre (L'établissement) d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) ou l'établissement siège transmettra à la Direction déconcentrée compétente de la Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (DGPEOFWB) les documents CF12 des membres du personnel concernés.

Il devra être indiqué dans le cadre « Origine » : **« RW »**

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française SERVICE GENERAL DE LA GESTION DES PERSONNELS		Etablissement (Denomination et adresse) N° ECOT 8 0 2 4		DOCUMENT n° : AUTRE(S) ETABLISSEMENT(S) DENOMINATION(S)		HEURES											
NOM - PRENOM (en lettres capital)		PLEIN EXERCICE <input type="checkbox"/> HORAIRE REDUIT <input type="checkbox"/> MATRICULE PERSONNEL COMPLET		STATUT T <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>		DIPLOMES - TITRES											
JJ / MM / AA EVENEMENT DU :		LU <input type="checkbox"/> MA <input type="checkbox"/> ME <input type="checkbox"/> JE <input checked="" type="checkbox"/> VE <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> DI <input type="checkbox"/>															
NATURE				JUSTIFICATION(S)													
Entrée en fonction (1er jour presté)..... <input type="checkbox"/> Augmentation d'attributions..... <input type="checkbox"/> Réduction d'attributions..... <input type="checkbox"/> Fin de fonctions (dernier jour presté)..... <input type="checkbox"/> Prolongation..... <input type="checkbox"/>				Création d'emploi..... <input type="checkbox"/> Remplacement..... <input type="checkbox"/> Changement d'affectation..... <input type="checkbox"/> Modif d'organisation inter..... <input type="checkbox"/>				Dispo. fin de carrière..... <input type="checkbox"/> Suppression d'emploi..... <input type="checkbox"/> Fin de remplacement..... <input type="checkbox"/> Démission..... <input type="checkbox"/>									
Absence d'un jour..... <input type="checkbox"/> Début d'une absence de plus d'un jour..... <input type="checkbox"/> Reprise après absence de plus d'un jour..... <input type="checkbox"/>				Maladie / Accident..... <input type="checkbox"/> Accident du travail..... <input type="checkbox"/> Maternité..... <input type="checkbox"/>				Congé parental..... <input type="checkbox"/> Disponibilité..... <input type="checkbox"/> Absence non régl. Justif..... <input type="checkbox"/>									
ORIGINE DU MOUVEMENT :																	
Employé vacant <input type="checkbox"/> Employé non vacant <input type="checkbox"/> En remplacement de : <input type="text"/> D <input type="checkbox"/> T <input type="checkbox"/> Motif de remplacement : Maladie : <input type="checkbox"/> Maternité : <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>								N° Mat. : <input type="text"/> N° Mat. : <input type="text"/>		Prioritaires réduites pour : <input type="checkbox"/> En disponibilité : <input type="checkbox"/> Motif : <input type="checkbox"/>							
N° ECOT		N° FASE		NIVEAU DEGRE		N° DE FONCTION		FONCTION(S) / SPECIALITE(S)		Statut		HEURES		ORIGINE		Dates	
												RW		début		fin	



Les documents CF12 qui ont déjà été envoyés, et qui ne mentionnent pas dans la case « ORIGINE » « RW », devront être renvoyés dûment complétés à la Direction déconcentrée compétente de la Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez trouver en annexe la liste des directions déconcentrées par réseau et par région.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

L'Administratrice générale a.i.,

Lise-Anne HANSE.

ANNEXE

Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné

Bureaux régionaux

- **Bruxelles-Capitale**

Rue du Meiboom 16, 1000 Bruxelles

Tél. : 02/413.34.71 - martine.poisseroux@cfwb.be

- Secrétariat

Tél. : 02/413.21.61 – cedric.cauche@cfwb.be

- Courrier

Tél. : 02/413.38.13 – florian.vandewatthyne@cfwb.be

- Enseignement fondamental

Tél.:02 413 38 89 – yvon.beugnies@cfwb.be

- Enseignement secondaire

Tél. : 02/413.29.93 – yolande.pierrard@cfwb.be

Tél. : 02/413.24.10 – renaud.vanelewyck@cfwb.be

- **Brabant Wallon**

Rue Emile Vandervelde, 3 à 1400 Nivelles

Tél. : 067/64.47.00 - christian.hanquet@cfwb.be

- Enseignement fondamental

Tél. : 067/64.47.00 – fabienne.devleeshouwer@cfwb.be

- Enseignement secondaire

Tél. : 067/64.47.03 – cecile.lannoy@cfwb.be

- **Hainaut**

Rue du Chemin de Fer, 433 à 7000 Mons

Tél. : 065/55.56.00 – philippe.truye@cfwb.be

- Secrétariat

Tél. : 065/55.56.71 – sylvie.parfait@cfwb.be

- Enseignement fondamental ordinaire

Tél. : 065/55.56.68 – anne.dubois@cfwb.be

- Enseignement secondaire ordinaire officiel

Tél. : 065/55.56.81 – sabine.helbo@cfwb.be

- Enseignement secondaire ordinaire libre

Tél. : 065/55.56.55 – kathleen.waucquez@cfwb.be

- Enseignement spécialisé

Tél. : 065/55.56.81 – sabine.helbo@cfwb.be

- **Liège**

Rue d'Ougrée, 65 – 1er ét. à 4031 Angleur - Liège

Tél. : 04/364.13.26 - viviane.lamberts@cfwb.be

- Enseignement fondamental

Tél. : 04/364.13.95 - nathalie.todde@cfwb.be

- Enseignement secondaire

Tél. : 04/364.84.54 – leonore.mathieu@cfwb.be

- **Namur et Luxembourg**

Avenue Gouverneur Bovesse, 41 à 5100 Jambes – Namur

Tél. : 081/82.50.85 – annabelle.petit@cfwb.be

- Secrétariat

Tél. : 081/82.50.57 – nathalie.hubart@cfwb.be

- Enseignement fondamental

Tél. : 081/82.49.20 - catherine.blavier@cfwb.be

- Enseignement secondaire

Tél. : 081/82.49.29 - jacques.jacob@cfwb.be

Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Directions déconcentrées

- **Bruxelles-Capitale**

Rue du Meiboom 18, à 1000 Bruxelles

Tél. : 02/500.48.08 - Fax. : 02/500.48.76

pierre.lambert@cfwb.be

- **Brabant Wallon**

Rue Emile Vandervelde, 3 (2^{ème} étage) à 1400 Nivelles

Tél. : 067/64.47.27 - Fax. : 067/64.47.30

odette.zougrana@cfwb.be

- **Hainaut**

Bd Tirou, 185, (3^{ème} étage) à 6000 Charleroi

Tél. : 071/58.53.30 – Fax : 071/ 32 68 99

gaetan.lacroix@cfwb.be

- **Liège**

Rue d'Ougrée, 65 - (2^{ème} étage) à 4031 Angleur

Tél. : 04/364.14.79 - Fax. : 04/364.13.12

emmanuelle.windels@cfwb.be

- **Luxembourg**

Av. Gouverneur Bovesse, 41 (3^{ème} étage) à 5100 Jambes

Tél. : 081/82.50.10 - Fax. : 081/31.21.77

fabrice.verbeke@cfwb.be

- **Namur**

Av. Gouverneur Bovesse, 41 (4^{ème} étage) à 5100 Jambes

Tél. : 081/82.49.60 - Fax.: 081/30.53.93

delphine.poupe@cfwb.be